



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Communiqué de presse

Lundi 24 décembre 2018

Carton rouge pour le maire d'Hossegor : la SEPANSO porte plainte

Vendredi 21 décembre après-midi, l'ordonnance de référé du Tribunal administratif de Pau a suspendu les travaux de dragage du lac d'Hossegor. Quelques heures après cette décision, la SEPANSO Landes a été stupéfaite de découvrir un message particulièrement tendancieux publié sur les réseaux sociaux par le maire d'Hossegor qui a immédiatement suscité des réactions haineuses et hystériques envers notre association et l'une de ses bénévoles.

C'est immédiatement après la diffusion de l'ordonnance de référé que le maire de Hossegor, Monsieur G....., attisant la colère de ses soutiens, a désigné sur son compte Facebook la maison d'une adhérente de la SEPANSO, photo à l'appui, avec des qualificatifs mensongers et diffamatoires, s'exposant ainsi à un certain nombre d'infractions que son statut de premier magistrat de sa commune ne peut qu'aggraver :

- l'incitation à la haine sur une personne et sur un bien privé en raison de son appartenance à une activité associative,
- l'atteinte à l'image et la réputation d'une administrée, de sa famille et de ses enfants,
- la diffamation et la calomnie sur l'état d'une maison, alors que le maire ne peut méconnaître son historique, et qu'il a signé récemment le permis de construire et la déclaration préalable de chantier,
- le non-respect des règles de Facebook, face à la diffamation et aux appels à la haine, avec le maintien dans la durée de ce fil d'actualité haineux,
- l'intimidation, par le biais d'une de ses bénévoles, auprès d'une association qui conduit une procédure de recours judiciaire contre MACS.

En agissant ainsi, le premier magistrat de la commune d'Hossegor livre les militants de la SEPANSO à la vindicte populaire. Cette incitation à la haine a été immédiatement relayée en chaîne par plusieurs appels directs à la destruction du bien par incendie volontaire et des

menaces personnelles très choquantes. Monsieur G..... ne s'en est pas ému, et n'a pas fait jouer son rôle nécessaire de modérateur, **montrant qu'il tolère ou partage les incitations à la destruction d'un bien privé sur sa propre commune.**

Ces communications haineuses et inacceptables font bien entendu l'objet de deux plaintes en commissariat envers les auteurs de messages menaçants et d'une plainte contre Monsieur G..... auprès du Procureur de la République de Dax. Au travers de ses membres et ses actions, c'est l'association qui se trouve désignée par cette vindicte et cet appel à la vengeance, mais c'est aussi plus largement une menace à l'encontre du mouvement associatif dans son rôle nécessaire de lanceur d'alerte, d'autant plus que le juge vient de faire droit à sa demande. La SEPANSO a saisi son avocat pour envisager quelles suites pénales donner à de tels agissements.

Compte tenu de la gravité des faits, la SEPANSO demande officiellement que MACS désavoue publiquement ces communications haineuses, déplacées et indignes du statut d'élus de la République, et intervienne auprès du maire d'Hossegor pour qu'il supprime de son fil d'actualité les attaques personnelles liées à cette adhérente.

La SEPANSO souligne qu'elle est intervenue, aux côtés d'autres associations comme un lanceur d'alerte pour rappeler la loi, souligner les égarements juridiques du projet, et ce depuis le début. Avertie de ces vrais points de faiblesse, MACS a décidé de passer outre, d'engager des fonds européens sans purger les recours, de démarrer les travaux avant même la décision de référé. C'est une responsabilité qu'elle doit assumer seule, et en aucun cas elle ne peut s'offusquer de la suspension du chantier, ni diriger une quelconque haine sur une personne en la diffamant, en incitant à la destruction de son bien et en intimidant l'association à laquelle elle fait partie.

Pour Georges CINGAL, Président de la Fédération SEPANSO Landes,

"La SEPANSO a utilisé une action loyale, légale et pacifique pour faire valoir le respect de l'Etat de droit, qui doit s'appliquer à tous. Dans sa communication sur Facebook, le maire d'Hossegor Monsieur G..... s'en est pris, aussitôt l'ordonnance de référé connue, à l'une de ses administrées en raison de son appartenance associative. Avec cette incitation à la dégradation d'un bien privé, relayée sans modération par de nombreux soutiens, le maire d'Hossegor franchit la ligne rouge. Je demande à ce que ce fil d'actualité concernant cette adhérente soit supprimé et que MACS se désolidarise publiquement de cette diffamation grave et regrettable qui touche le milieu associatif dans son ensemble. "

Contact presse :
José Manarillo
Fédération SEPANSO Landes